

Appel à Projet du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté

Edition 2021

**Appel à projet régional
Bourgogne – Franche-Comté
de recherche en santé publique 2021**

Contexte et objectifs de l'appel à projet.....	3
Contexte.....	3
Objectifs généraux.....	3
Projets de recherche soutenus par le Pôle dans le cadre de l'AAP 2021	4
Typologie des projets attendus.....	7
Dépôt.....	8
Budget.....	8
Calendrier	9
ANNEXE : REGLEMENT DE L'AAP.....	10
Contexte.....	12
Objectif.....	12
Critères d'éligibilité.....	13
Critères de non éligibilité	13
Calendrier	13
Budget.....	13
Modalités de dépôt	14
Modalités de sélection.....	14
Recevabilité.....	14
Evaluation.....	14
Sélection	14
Modalités de financement	15
Engagements du bénéficiaire	15

Contexte et objectifs de l'appel à projet

Contexte

Le [Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté](#) (dénommé dans la suite du document « Pôle ») et ses 9 promoteurs - l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), l'Université Bourgogne – Franche-Comté, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon, l'Association Régionale des Caisses de MSA de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale du Service Médical Bourgogne Franche-Comté - se sont engagés à impulser et soutenir des projets de recherche en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté. L'ambition du Pôle consiste particulièrement à favoriser les recherches en santé publique qui soient :

- interventionnelles, associant chercheurs et porteurs d'actions sur le terrain avec l'objectifs de proposer des actions de santé publique adaptées et fondées sur des données probantes¹,
- interdisciplinaires.

En novembre 2018, un séminaire inaugural du Pôle a réuni durant deux jours des enseignants-chercheurs, des décideurs (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...) et d'autres acteurs de la santé, dont l'objectif était, entre autres, de proposer des orientations sur les besoins de connaissance et de développement de coopérations, propres au territoire BFC². Les thématiques et modalités proposées dans le présent Appel A Projet (AAP) sont par conséquent le fruit de cette dynamique collective et des décisions prises *in fine* par le Comité stratégique du Pôle, réunissant les 9 partenaires.

Cet AAP sur la recherche en santé publique en BFC a vocation à être renouvelé annuellement.

Objectifs généraux

L'édition 2021 de l'AAP s'inscrit dans la continuité des AAP précédents.

Il poursuit le double objectif :

- de produire des connaissances à travers des recherches en santé publique en BFC, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire;
- d'être résolument tourné vers l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques. Il s'inscrit dans la philosophie du volet recherche sur les services de santé de l'AAP général proposé par l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP) depuis plusieurs années³.

1. Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303
En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm> ;

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. Questions de santé publique. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf ;

Le numéro de Santé en action consacré à la recherche interventionnelle. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2013-n-425-recherche-interventionnelle-en-sante-publique-quand-chercheurs-et-acteurs-de-terrain-travaillent-ensemble>

2. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] UBFC : 2018. En ligne : <https://www.ubfc.fr/recherche/pole-sante-publique-bfc/>Lien de téléchargement : https://www.ubfc.fr/wp-content/uploads/2019/04/POLE-SANT%C3%89-PUBLIQUE_seminaire-2018-web-1.pdf

3. En 2020, l'IReSP a modifié son AAP : les 2 volets ("Prévention et promotion de la santé" et "Recherche sur les services de santé") ont été fusionnés en un seul appel portant sur les interventions, services et politiques favorables à la santé. Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 –Interventions, services et politiques favorables à la santé. [Page Internet] IReSP : 2020 [Visitée le 23/02/2021] En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IReSP.pdf>

Les projets retenus devront s'inscrire dans les objectifs affichés des politiques publiques nationales et régionales, et notamment celle du plan national de santé publique, qui fait de la prévention un moyen de lutter contre les inégalités de santé⁴, et de la Stratégie Nationale de Santé (SNS)⁵ qui affiche 4 ambitions :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie,
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge,
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens,

tout en s'appuyant sur des contextes propres à notre région, notamment à travers les données scientifiques existantes, les constats du diagnostic régional⁶, les orientations inscrites dans le Projet régional de santé⁷ et l'inscription de la santé dans les grands projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté⁸.

L'ensemble des travaux de recherche soutenu par cet AAP devra intégrer une dimension de valorisation, notamment auprès des décideurs, des autres acteurs de santé et du grand public, à travers une démarche de transfert et de courtage de connaissances inscrite dans les objectifs du Pôle.

L'AAP du Pôle se veut être une incitation à des rapprochements entre différents acteurs afin de produire des connaissances à même d'améliorer la santé de la population et des territoires de Bourgogne – Franche-Comté.

Projets de recherche soutenus par le Pôle dans le cadre de l'AAP 2021

Dans la continuité des éditions précédentes, le Pôle réaffirme son orientation et souhaite encourager :

- Les projets qui rapprochent différentes équipes de recherche, des acteurs de santé dont les décideurs des politiques de santé (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...).
- Les projets de recherche interventionnelle en santé publique définie par l'Institut de Recherche en Santé Publique comme : « *l'utilisation des méthodes de la recherche pour produire, évaluer ou transposer des connaissances pouvant contribuer à l'amélioration des interventions ayant un impact potentiel sur la santé de la population, voire à prouver son efficacité et son efficience. Ces interventions sont menées sur l'ensemble du champ des déterminants de la santé ou dans les communautés au sens large, et ceci quel que soit le niveau de l'intervention (action, programme ou politique). Ces recherches ont pour objectifs*

4. Ministère des Solidarités et de la Santé. *Priorité prévention : restez en bonne santé tout au long de sa vie.* [Page internet] DICOM : 2019 [Visitée le 23/02/21] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/>

5. Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 [Visitée le 23/02/21] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

6. ORS BFC. *Projet régional de Santé 2018-2022. Diagnostic Régional* [Visité le 23/03/2021] ARS BFC. En ligne : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-06/PRS2_BFC_Diagnostic_r%C3%A9gional.pdf

7. ARS BFC. *Plan Régional Santé* [Visité le 23/03/2021] ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>

8. Région Bourgogne-Franche-Comté. *La santé, une préoccupation globale* [Page internet] Région BFC [Visitée le 23/02/2021] En ligne : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/la-sante-une-preoccupation-globale>

La feuille de route dont s'est dotée la Région est téléchargeable au lien suivant : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/sites/default/files/2020-02/2019-07-01-AB-%20Feuille%20de%20route%20sante-fichier%20complet.pdf>

d'évaluer l'efficacité individuelle et collective des interventions en conditions réelles (effectiveness research) sans aggravation des inégalités de santé, et/ou d'analyser leurs mécanismes et modalités de mise en œuvre (implementation research). Cette recherche peut reposer sur l'expérimentation, sur l'évaluation d'interventions existantes ou innovantes et/ou sur l'observation. Elle pourra mobiliser des méthodes quantitatives, qualitatives ou mixtes. »⁹.

- Une recherche à visée interdisciplinaire, associant notamment des disciplines issues des sciences humaines et sociales à d'autres disciplines comme l'épidémiologie et les bio-statistiques.
- Les projets de recherche portant sur la promotion de la santé et la prévention et visant à terme une action sur l'ensemble des déterminants de santé, sans se limiter uniquement à l'offre de santé et de soins.
- Les projets sur l'organisation de l'offre de services de santé, en particulier ceux concernant les soins primaires, l'équilibre entre soins primaires et hospitaliers, mais également ceux prenant en compte l'articulation avec le médico-social et le social.
- Les projets impliquants ou recherchant l'implication des usagers, des citoyens, entendu au sens large du terme : patient, aidant, citoyen ou personne accueillie dans une optique de démarche la plus participative possible permettant de créer des liens avec les chercheurs, les décideurs et tous les autres acteurs de santé.
- Les recherches permettant une meilleure connaissance des déterminants de la santé (sociaux, économiques, culturels, environnementaux...) ainsi que des leviers et des freins pour agir sur leur changement, dans le but de permettre le développement de politiques et d'interventions efficaces et adaptées à la région BFC et à ses territoires.

Le Pôle veut renforcer le développement de recherches interdisciplinaires et partenariales en santé publique, principalement dans trois champs :

- **L'organisation de l'offre de santé** : soins primaires, articulation entre les différents secteurs (hôpital/ville, médico-social/social), organisation territoriale, réduction des inégalités sociales et territoriales
- **La promotion de la santé et la prévention** incluant l'amélioration des déterminants de la santé
- **La santé et l'environnement**

Une attention particulière sera portée cette année **aux projets intégrant les questions transversales suivantes** :

- **La transition socio-écologique et ses implications en santé publique** (*cf. encadré ci-dessous*).
- **Pair-aidance et savoirs expérientiels** : (re)connaissance, pratiques, articulation, coopérations.
- **Prévention et population(s) précaire(s)** : enjeux de la littératie pour promouvoir la santé (*cf. encadré ci-dessous*).

9. Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 –Interventions, services et politiques favorables à la santé. [Page Internet] IReSP : 2020 [Visitée le 23/02/2021] En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IReSP.pdf>

Transition écologique

« [...] la notion de transition écologique est née d'un mouvement citoyen en Angleterre, initié notamment par l'agronome Rob Hobkins, et qui a pris rapidement une ampleur internationale.

Il s'agit d'un processus de transformations de la société par le renouvellement de nos façons de consommer, de produire, de travailler, d'urbaniser, de se déplacer, mais plus largement de tous les aspects de nos modes de vie dans l'optique de répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi sociaux.

Afin d'articuler la lutte contre la pauvreté et celle pour le climat, la biodiversité, la préservation des ressources, le bien-être, etc., c'est le concept de « transition socio-écologique » qui est proposé par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). La logique est ascendante : elle n'est plus de poursuivre des objectifs fixés à l'avance par les pouvoirs publics, mais de co-construire de multiples chemins de transition à partir des citoyens, des associations, des entreprises, et toutes les composantes de la société civile.

La transition socio-écologique se construit alors « de proche en proche par des expérimentations qui s'appuient sur le lien social et souvent sur des formes d'économie plus collaborative, de pair en pair, poursuivant des finalités écologiques. Ces expérimentations émanent de valeurs et d'alternatives concrètes qui se nourrissent les unes les autres pour donner sens à l'action » (CGDD 2017, p. 6).

Se référer aux deux rapports du CGDD :

[CGDD](#), « Société résiliente, transition écologique et cohésion sociale : études de quelques initiatives de transition en France, premiers enseignements », Études et documents n°124, mai 2015.

[CGDD](#), « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ?, Théma, juin 2017. »

DREAL BFC. Démarche de développement durable. Du développement durable à la transition socio-écologique [Page internet] DREAL BFC : 2020 [Visitée le 23/02/2021] En

ligne : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/demarches-de-developpement-durable-r2241.html>

e-SET. Santé environnement et transition écologique des territoires : aspects socio-économiques [Page internet] GIP FTLV : 2020 [Visitée le 23/02/2021] En ligne : <https://www.sante-environnement-bfc.fr/ressource/sante-environnement-et-transition-ecologique-des-territoires-aspects-socio-economiques/>

Littératie en santé

La littératie en santé est reconnue être un élément déterminant de la santé publique. On entend par ce terme la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé. Le niveau de littératie en santé est préoccupant, notamment en Europe et y compris en France. Améliorer le niveau de littératie est un enjeu majeur de santé publique pour que la population soit en capacité de prendre en charge au mieux sa santé. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre des actions pour renverser cette situation : décrypter les mécanismes qui ne permettent pas d'accéder à un niveau de littératie suffisant, prendre en compte cette préoccupation dans les politiques publiques, veiller à créer des environnements qui incluent les faibles niveaux de littératie en santé et, aussi, assurer une meilleure communication sur la santé. Un effort important de recherche au niveau international doit être entrepris pour hausser le niveau de littératie du plus grand nombre.

Van Den Broucke. La littératie en santé : un concept critique pour la santé publique. La Santé en action. 2017 ; 440 : 11-13.

Les documents de référence à consulter sont :

- Les Actes du séminaire du Pôle de novembre 2018, Atelier « Recherche sur les services et l'offre de santé » et Atelier « Recherche et santé-environnement »¹⁰.
- L'appel à projet de l'IRESP « Interventions, services et politiques favorables à la santé »¹¹
- Le Plan régional santé environnement (PRSE) 3 BFC¹² ; point de vigilance : d'autres appels d'offre en lien avec le PRSE 3 BFC sont également lancés ; ils ne concernent pas la recherche.

Typologie des projets attendus

Deux modalités de soutien sont proposées par le Pôle :

- Participation au financement d'un projet de recherche
- Fonds d'amorçage (*cf. encadré ci-dessous*)

Les modalités de dépôt, de financement, les critères d'éligibilité et de non-éligibilité sont détaillés dans le règlement en annexe.

Fonds d'amorçage

Le Pôle souhaite encourager et faciliter la co-construction des projets de recherche interventionnelle entre chercheurs, acteurs et usagers (entendu au sens large du terme : patient, aidant, citoyen ou personne accueillie).

Un fonds d'amorçage pourra être alloué à des équipes souhaitant s'inscrire dans une démarche particulièrement collaborative afin de construire une réponse interdisciplinaire ou associant des acteurs autres que des chercheurs à un AAP national ou international en 2021.

Si le fonds d'amorçage a pour objectif de permettre aux équipes de concevoir un projet de recherche interventionnelle impliquant plusieurs équipes de recherche ainsi que d'autres types d'acteurs et usagers, il convient de rédiger une lettre d'intention mentionnant les éléments suivants :

- *L'objet de recherche contextualisé (problématisé ou non mais situé au regard des données scientifiques existantes et/ou d'un problème de santé publique régional)*
- *La méthodologie envisagée (justification des données à mobiliser, techniques de recueil de données pressenties, accès aux données etc.)*
- *Le programme et le calendrier des réunions prévues pour structurer le projet de recherche à déposer en 2021.*
- *Modalités de pilotage de co-construction du projet*

Le fonds d'amorçage consiste à soutenir un projet positionné, c'est-à-dire contextualisé et s'appuyant sur les données de la littérature, même s'il est en cours d'élaboration. Il importe qu'un tel projet constitue en soi un apport à la communauté.

Le financement de ce type de projet s'inscrit entre la conception de l'étude et sa mise en œuvre. Dans ce cadre, il repose sur un protocole établi ou amorcé, dont les objectifs sont fixés. Ce protocole pourra subir des modifications au cours de la mise en œuvre du projet d'amorçage financé, selon les éclairages des différents partenaires et

¹⁰ Université Bourgogne Franche-Comté. Recherche et formation en santé publique [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <https://www.ubfc.fr/recherche/pole-sante-publique-bfc/>

¹¹ Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 – Interventions, services et politiques favorables à la santé. [Page Internet] IRESP : 2020 [Visitée le 23/02/2021] En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IRESP.pdf>

l'évolution de la conception du projet de recherche.

Le financement du projet d'amorçage peut également concerner la mise en œuvre d'une étude exploratoire visant à circonscrire un problème plus ou moins défini, à choisir les méthodes de collectes ou les sources de données les plus appropriées. Il repose alors sur un protocole établi, une méthode définie et adaptée, et précise les retombées attendues sur le projet de recherche interventionnelle.

La capacité des équipes à co-construire le projet sera particulièrement prise en considération dans l'évaluation. Cette capacité sera appréhendée par la programmation de points d'étapes et les modalités de collaboration présentées dans le descriptif du projet d'amorçage (définition de la notion de collectif/consortium, construction des modalités d'intégration des différents acteurs, prise de décision participative et recherche de consensus). La composition des équipes fera l'objet d'une attention particulière.

Dépôt

Les projets doivent être envoyés à l'adresse pole.sante-publique@ubfc.fr au plus tard le 30 juin 2021, à 23h59. Un mail accusant réception du dossier vous sera adressé.

Le dépôt d'un projet vaut acceptation du règlement de l'AAP présenté en annexe.

Deux modalités de dépôt sont possibles en fonction du financement demandé :

1. *Les projets de recherche* : il est attendu de compléter la fiche de réponse intitulée AAP_Pôle_SP_BFC_2021_dossier_de_candidature_projet_recherche¹³.
2. *Les fonds d'amorçage*: il est attendu de compléter la fiche de réponse intitulée AAP_Pôle_SP_BFC_2021_dossier_de_candidature_projet_amorçage¹⁴.

Budget

Le budget consacré à l'AAP est de 80 000€ en 2021.

13. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : https://www.ubfc.fr/wp-content/uploads/2021/02/AAP_Pole_SP_BFC_2021_dossier_de_candidature_projet_recherche.doc

14. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : https://www.ubfc.fr/wp-content/uploads/2021/02/AAP_Pole_SP_BFC_2021_dossier_de_candidature_projet_amorc%CC%A7age.doc

Calendrier

AAP 2021	Le 01 mars 2021	Le 30 juin 2021 à 23h59	Du 1^{er} juil. 2021 au 31 août 2021	Sem. 37	Sem. 40	A partir du 15 oct. 2021	Entre le 09 nov.2021 et le 17 déc.2021
Lancement & Communication							
Date limite de dépôt							
Évaluation externe							
Commission d'évaluation							
Réponse							
Versement des subventions							
Présentation Journée du Pôle							

ANNEXE : REGLEMENT DE L'AAP



Règlement de l'Appel à Projet du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté

Contexte.....	12
Objectif.....	12
Critères d'éligibilité.....	13
Critères de non éligibilité	13
Calendrier	13
Budget.....	13
Modalités de dépôt	14
Modalités de sélection.....	14
Recevabilité.....	14
Evaluation.....	14
Sélection	14
Modalités de financement	15
Engagements du bénéficiaire	15

Contexte

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté (dénommé dans la suite du document « Pôle ») et ses 9 promoteurs - l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon, l'Association Régionale des Caisses de MSA de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale du Service Médical Bourgogne Franche-Comté - se sont engagés à impulser et soutenir des projets de recherche interventionnelle en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté.

En novembre 2018, un séminaire inaugural du Pôle a réuni durant deux jours des enseignants-chercheurs investis en santé publique, des décideurs (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...) et d'autres acteurs de terrain en santé publique (IREPS BFC, ORS BFC, ASEPT...), dont l'objectif était, entre autres, de proposer des orientations¹. Les thématiques et modalités proposées dans le présent Appel à projet (AAP) sont par conséquent le fruit de cette dynamique collective et des décisions prises in fine par le Comité stratégique du Pôle, réunissant les 9 partenaires.

Cet AAP sur la recherche en santé publique en BFC a vocation à être renouvelé annuellement.

Objectif

Le présent AAP poursuit le double objectif :

- de promouvoir les recherches en santé publique en BFC aboutissant à une production de connaissances, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire ;
- de promouvoir des recherches tournées vers l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques. Il s'inscrit dans la lignée/l'esprit du volet recherche sur les services de santé de l'AAP général de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP) proposé annuellement depuis plusieurs années².

De ce fait, cet AAP fera l'objet d'une double évaluation : scientifique et stratégique par des évaluateurs indépendants.

Les projets retenus devront s'inscrire dans les objectifs affichés des politiques publiques nationales et régionales, et notamment celle de la Stratégie Nationale de Santé (SNS)³ qui affiche 4 ambitions :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ;
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge ;
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens, tout en s'appuyant sur des contextes propres à notre région, notamment

1. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <https://www.ubfc.fr/recherche/pole-sante-publique-bfc/>

2. En 2020, l'IReSP a modifié son AAP : les 2 volets ("Prévention et promotion de la santé" et "Recherche sur les services de santé") ont été fusionnés en un seul appel portant sur les interventions, services et politiques favorables à la santé. Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 -Interventions, services et politiques favorables à la santé. [Page Internet] IReSP : 2020 [Visitée le 23/02/2021] En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IReSP.pdf>

3. Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 [Visitée le 18/03/2019] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

à travers les constats du diagnostic régional⁴ et les orientations inscrites dans le Projet régional de santé⁵

Dans le respect de ce cadre, le Pôle pourra prioriser certaines thématiques à chaque édition de l'AAP.

Les projets de recherche interventionnelle⁶ en santé publique sont particulièrement encouragés.

L'ensemble des travaux de recherche soutenu par cet AAP devra intégrer une dimension de valorisation scientifique mais également de valorisation auprès des décideurs, des acteurs de santé et du grand public, à travers une démarche de transfert et de courtage de connaissances inscrite dans les objectifs du Pôle.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets de recherche devront répondre aux critères suivants :

- répondre à au moins un des éléments de la typologie susmentionnée ;
- concerner au moins un territoire de Bourgogne – Franche-Comté (une envergure régionale est souhaitable mais ne sera pas exigée ; des comparaisons entre plusieurs territoires de BFC peuvent être proposées, de même que des comparaisons avec d'autres régions) ;
- associer au moins deux disciplines scientifiques ;
- être portés majoritairement par des équipes de BFC.

Critères de non éligibilité

Ne seront pas éligibles dans cet appel à projet :

- les projets de recherche clinique ;
- les recherches mono-disciplinaires ;
- les évaluations d'actions n'intégrant pas de question de recherche visant à la production de connaissances nouvelles.

Calendrier

Le calendrier exact est arrêté chaque année par le Président d'UBFC.

Budget

La dotation consacrée à l'AAP est définie chaque année selon le budget du Pôle voté annuellement.

Les dépenses éligibles au titre de l'AAP concernent : le fonctionnement, le temps de travail et le matériel. Toutefois, en ce qui concerne le matériel, le montant total des dépenses ne pourra excéder 15% du montant total de la subvention allouée par le Pôle.

La somme sera répartie entre les différents projets retenus.

4. ORS BFC. Projet régional de Santé 2018-2017. Diagnostic Régional [Visité le 21/03/2019] ARS BFC. En ligne : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-06/PRS2_BFC_Diagnostic_r%C3%A9gional.pdf

5. ARS BFC. *Plan Régional Santé* [Page internet] ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>.

6. Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm> ;

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. *Questions de santé publique*. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf ;

Le numéro de Santé en action consacré à la recherche interventionnelle. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2013-n-425-recherche-interventionnelle-en-sante-publique-quand-chercheurs-et-acteurs-de-terrain-travaillent-ensemble>

Pour toute somme inférieure à 23.000 euros, la subvention sera accordée au lauréat par le biais d'un arrêté signé par le Président d'UBFC.

En cas de montant supérieur, une convention sera établie entre le bénéficiaire et UBFC.

Modalités de dépôt

Les projets doivent être envoyés à l'adresse pole.sante-publique@ubfc.fr avant le 1^{er} jour ouvrable du mois de juillet de l'année en cours au moyen des dossiers de candidatures prévus à cet effet.

Un mail accusant réception du dossier sera émis automatiquement.

Le dépôt d'un projet vaut acceptation du présent règlement.

Modalités de sélection

Recevabilité

La recevabilité des dossiers sera évaluée par l'équipe opérationnelle du Pôle. Elle vise à vérifier que les critères d'éligibilité définis supra sont respectés. Si ce n'est pas le cas, les porteurs de projet seront informés que leurs dossiers ne feront pas l'objet d'une évaluation.

Evaluation

L'évaluation sera réalisée en deux temps :

- Chaque projet fera l'objet d'une double expertise par un expert scientifique et un expert stratégique (décideur/autre acteur de santé publique), tous deux extérieurs à la région. Les projets seront évalués sur leur scientificité, leur faisabilité et leur pertinence ;
- Les deux expertises anonymisées seront transmises à deux membres de la Commission d'évaluation, issue du Comité scientifique et d'orientation du Pôle. Ces deux membres seront chargés d'écrire un rapport à partir de ces avis et d'émettre des recommandations quant aux projets en tenant compte des priorités régionales. Ils présenteront leurs avis lors de la Commission d'évaluation.

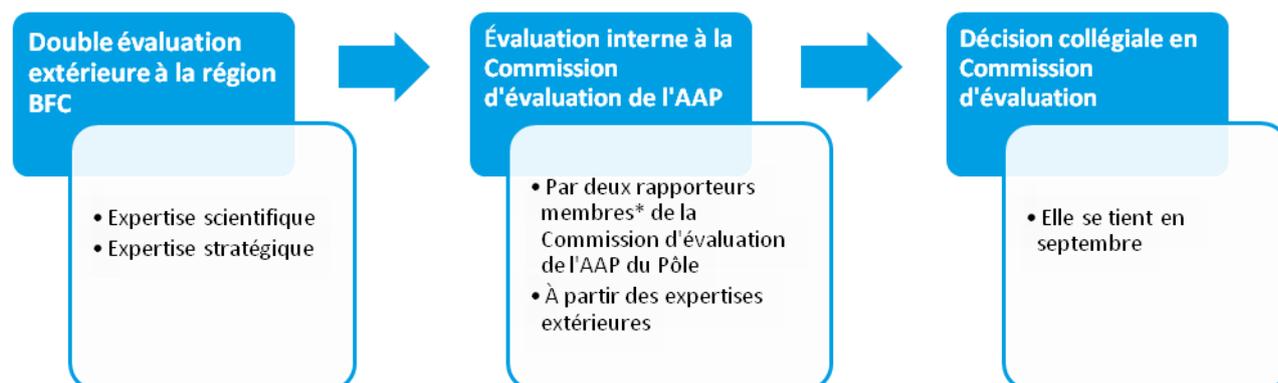
Sélection

La sélection des projets qui seront financés est le fait de la Commission d'évaluation. Cette Commission est issue du Comité scientifique et d'orientation du Pôle.

Elle se tient au mois de septembre de l'année en cours.

Cette Commission est souveraine pour attribuer la dotation de l'AAP du Pôle.

Figure 1 : processus d'évaluation et de sélection des projets



* issus du Comité scientifique et d'orientation du Pôle

Modalités de financement

Deux modalités de financement sont proposées :

1. le financement de projets de recherche selon les modalités définies dans le paragraphe « objectif »
2. un fonds d'amorçage alloué à un groupe de partenaires (dont au moins un chercheur) souhaitant s'inscrire dans une démarche de conception recherche et/ou de co-construction d'une recherche interventionnelle afin de répondre à un appel d'offre ad hoc.

Dans les 2 cas, l'intégralité de la somme attribuée à chaque projet sera versée en une seule fois avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre de l'année en cours.

Les co-financements sont souhaités mais ne sont pas obligatoires.

Engagements du bénéficiaire

Le porteur de projet, sous réserve de l'obtention d'un financement par le Pôle, s'engage à :

- mentionner le soutien du Pôle lors de communications (orales ou écrites) relatives au projet (mention écrite et logo du Pôle) ;
- participer aux manifestations scientifiques initiées par le Pôle en lien avec le projet financé ;
- transmettre un bilan d'activité scientifique en fin d'année N+1 de l'année en cours ainsi qu'un bilan à l'issue de la recherche si elle n'est pas terminée à cette période ;
- transmettre un bilan financier en fin d'année N+1 de l'année en cours ;
fournir une attestation d'engagement à utiliser les fonds dans le seul but de mener le projet retenu dans le cadre de l'AAP du Pôle.

Signatures

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'AAP du Pôle et reconnais que le dépôt d'un projet vaut engagement à respecter les termes du règlement	
Nom et prénom du coordonnateur (porteur du projet) :	
Adresse de correspondance (Adresse / Ville / Code Postal)	
Adresse électronique	
Téléphone	
Organisme d'appartenance du coordonnateur	
Organisme gestionnaire des crédits	
Signature (et avis) du directeur du laboratoire du coordonnateur	
Signature du représentant légal de l'établissement de rattachement du porteur de projet	
Résumé non confidentiel (15-20 lignes)	